



**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du vendredi 13 février 2026**

Le treize février deux mille vingt six à 14h05, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

**Etaient Présents :** Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame ROBERT., Monsieur BAGNE, Madame PINETTI, Madame DECITRE, Madame REAL.

**Procurations :**

**Absents :** Madame SAYOU..

**Excusés :** Monsieur VIALATTE., Docteur GUILLAUME., Madame LEGHEDDAR., Madame PERAIRA..

**Secrétaire de Séance :**

**Clôture de la Séance : 14h35**

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3869

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 08 DÉCEMBRE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3870

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 08 DÉCEMBRE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE** Le dit compte-rendu

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3871

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**RÉSIDENCES AUTONOMIE - PRIX DE JOURNÉE 2026 : HÉBERGEMENT, RESTAURATION, FORFAIT CHARGES ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DE L'AIDE SOCIALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ENTERINER** Les prix de journée fixés par le Département pour l'hébergement, la restauration, la participation de l'aide sociale applicables au 1er janvier 2026 comme indiqués ci-dessous :

**HEBERGEMENT**

	<b>TARIF AU 01/01/2026</b>
<b>LELIEVRE</b>	
Logt. T1 A	21,40 €
Logt. n° 402 (T1)	17,29 €
Logt. n° 403 (petit T2)	28,38 €
Logt. n° 401 (grand T2)	31,54 €
Logt. n° 404 (grand T2)	34,65 €
Forfait-charges (par jour et par personne)	4,59 €
<b>FARAUT</b>	
Logt. T1 A	37,47 €
Logt. grand T1 bis	40,13 €

**RESTAURATION**

	<b>TARIF AU 01/01/2026</b>
<b>LELIEVRE</b>	
Repas du midi	10,38 €

Repas du soir (fourniture du petit-déjeuner comprise)	6,10 €
<b>FARAUT</b>	
Repas du midi	10,54 €
Repas du soir (fourniture du petit-déjeuner comprise)	6,20 €

**PARTICIPATION DE L'AIDE SOCIALE POUR LA RESTAURATION**

		<b>TARIF AU 01/01/2026</b>
<b>LELIEVRE</b>		
Repas du midi		5,19 €
Repas du soir (fourniture du petit-déjeuner comprise)		3,05 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>8,24 €</b>
<b>FARAUT</b>		
Repas du midi		5,27 €
Repas du soir (fourniture du petit-déjeuner comprise)		3,10 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>8,37 €</b>

**DE FIXER** Le montant du forfait-charges à 4,59 € pour la Résidence Fondation Lelièvre,

**DE FIXER** Le montant des frais d'aliments (en cas d'absence selon Règlement Intérieur) comme suit :

	<b>MONTANT AU 01/01/2026 (Par journée d'absence)</b>
Résidence Fondation LELIEVRE	6,10 €
Résidence Louis FARAUT	6,20 €

**DE DIRE** Que les prix de journée de l'hébergement, de la restauration, de la participation de l'aide sociale, du forfait-charges et des frais d'aliments ci-dessus mentionnés sont applicables au 1er janvier 2026,

**DE DIRE** Que les recettes seront inscrites au budget des Résidences Autonomie.  
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3872

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS FARAUT- MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE BIBLIOTHEQUE POUR L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE PASSER** une nouvelle convention avec l'Association France Alzheimer Var pour renouveler la mise à disposition de la bibliothèque de la Résidence Faraut.

**DE DIRE** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**DE DIRE** que la convention sera renouvelée chaque année par tacite reconduction, jusqu'à la dénonciation de celle-ci par l'une ou l'autre des parties, dans la limite des 3 ans.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer la convention ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3873

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE LAVERIE A L'USAGE PUBLIC DES RESIDENTS DE LA RESIDENCE SOCIALE MISTRAL**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE LANCER** une procédure de mise en concurrence pour l'installation et l'exploitation d'une laverie à usage public.

**DE DIRE** que la durée d'exploitation est fixée à DEUX ANS à compter du 1er août 2026 ou de sa date de notification si elle est postérieure, soit jusqu'au 31 juillet 2028,

**DE DIRE** que l'exploitation pourra être reconduite de manière tacite pour une durée de deux ans sans que la durée totale n'excède 4 ans,

**DE FIXER** le montant minimum de la redevance annuelle à 1 000,00 €

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3874

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES DOSSIERS DE DEMANDE DE DOMICILIATION - ANNEE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** de l'instruction de 54 dossiers de demande de domiciliation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

**DE PRENDRE ACTE** de la radiation de 56 dossiers de domiciliation.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3875

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ORGANISATION DES "JOURNEES DES SENIORS DYNAMIQUES"**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE DONNER** un avis favorable à l'organisation par le Centre Communal d'Action Sociale, des « journées des seniors dynamiques » qui se dérouleront du mardi 19 au vendredi 29 mai 2026.

**DE DIRE** que cette manifestation peut toutefois être reportée à une date ultérieure en cas d'intempérie.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation et tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE

DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3876

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ACCEPTATION DE DONNÉS AU CCAS DU POUR LA PERIODE DU 26 NOVEMBRE 2025 AU 31 JANVIER 2026**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ACCEPTER les dons suivants au bénéfice du CCAS :**

DONATEUR	MONTANT
KIWANIS SANARY BANDOL OLLIOULES	650,00 €
GROUPE MUSICAL MAJORETTES / TWIRLING	400,00 €
AMICALE SIX-FOURNAISE DES ANCIENS COMBATTANS D'AFN	1 000,00 €
ASSOCIATION SLN	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 550,00 €</b>

**DE DIRE** que les recettes concernant ces dons sont inscrites au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3877

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 37 dossiers ont été adressés au CCAS pour une demande de bons alimentaires.

**DE PRENDRE ACTE** que 37 dossiers ont été validés pour l'obtention de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 1 010 € (mille dix euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de 36 aides de bons verts « légumes et fruits » ont été attribuées en outre, pour un montant total de 670 € (six cent soixante-dix euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de 36 aides en bons roses « viande ou poisson » personnes pour un montant total de 670 € (six cent soixante-dix euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** qu'aucune demande n'a été rejetée

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3878

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS FINANCIERS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 4 aides en secours financiers ont été données pour un montant total de 580 € (cinq cent quatre vingt euros).

**DE PRENDRE ACTE** que 7 secours par mandats ont été octroyés pour un montant de 1 060,68 € (mille soixante euros et soixante-huit centimes).

**DE PRENDRE ACTE** qu'aucune demande de secours financier n'a été rejetée.

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3879

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 104 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 832 € (huit cent trente-deux euros).

**DE PRENDRE ACTE** que 4 500 voyages à tarif réduit ont été rechargés sur les cartes de transport à 225 bénéficiaires à raison de 20 voyages par trimestre et par personne, pour un montant total de 3 105 € (trois mille cent cinq euros).

**DE PRENDRE ACTE** qu'aucun ticket de bus n'a été octroyé.

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

Madame SAYOU est arrivée à 14h20 à la clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h35.



Pour le Député honoraire  
Maire de Six-Fours-Les-Plages  
Président du CCAS  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
**Jean-Sébastien VIALATTE**